

# Document de Jumelage



**La ville de Saint-Vallier (France)  
et  
la commune de Wallerfangen (Allemagne)**

**fondent un jumelage.**

**Ce jumelage décide:**

1. La liaison réciproque est reconnue comme utile.
2. L'échange des expériences dans les domaines sociaux, économiques, culturels et éducatifs continue à être développé et approfondi.
3. L'amitié conclue sera consolidée encore plus étroitement pour fortifier les liens cordiaux et fraternels dans les relations entre la population des deux communes au nom de la conservation de la paix en Europe et dans le monde.
4. La déclaration présente est préparée en deux exemplaires identiques en langue allemande et française.

La première rédaction est délivrée à la commune de Wallerfangen.  
La deuxième rédaction est délivrée à la ville de Saint-Vallier.

Wallerfangen, le 26 Septembre 1992  
Ville de Saint-Vallier  
Le maire



(Bouteloup)